

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
DE LA HAUTE VALLEE DE L'YZERON

Service Public d'Assainissement Non Collectif

DÉCLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cadre réservé au SPANC

Date de réception :

Dossier N° :

DEMANDEUR

N° PC ou DP et date de dépôt :

Nom :

Prénom

Date et lieu de naissance (mentions obligatoires pour la facturation) :

Adresse actuelle

Adresse de la construction :

N° de téléphone (obligatoire) :

Adresse mail :

Ce formulaire dûment complété, daté et signé, permettra au pétitionnaire de justifier de la faisabilité du projet, **justifications qui sont de la responsabilité du pétitionnaire.**

Un assainissement non collectif qui n'est pas adapté peut conduire **à un refus du permis de construire** (Article L 421-3 du Code de l'Urbanisme).

Les informations recueillies dans ce formulaire sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Elles sont uniquement utilisées dans le cadre de la gestion de votre dossier par le SPANC.

NATURE DU PROJET		
Construction neuve		☐
Aménagement d'une construction existante avec demande d'urbanisme (PC ou DP)		☐
Extension d'une construction avec permis de construire		☐
Modification du système d'assainissement sans demande d'urbanisme et modification du nombre de pièces principales du logement		☐
Résidence	☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Gîte ☐ Local Professionnel	
Nb chambre(s) :	Nb pièce(s) principale(s) :	Nombre équivalent Habitant :
Remarque		

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN	
Référence cadastrale :	
Superficie de la parcelle : m ²	
Superficie disponible pour l'assainissement :m ²	
Pente du terrain : %	
Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain	
Oui Non Nature : - Est-il destiné à la consommation humaine Oui Non -Si destiné à la consommation humaine, est-il déclaré en Mairie ? Oui Non -Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement : mètres	
Mode d'alimentation en eau : ☐ Réseau public ☐ Alimentation privée (captage, puits, source naturelle)	

ÉTUDE DE SOLS	
L'étude de sols permet de connaître l'aptitude des sols à assurer l'épuration et l'évacuation des eaux usées traitées. Il est conseillé de réaliser 3 tests de perméabilité (méthode de Porchet) à différents points de la surface prévue pour la réalisation du système de traitement ou d'évacuation des effluents. Nom du bureau d'étude responsable : Date de réalisation de l'étude :	
Données pédologiques (description du sol)	
Perméabilité	 mm/h
Nature des sondages	Tarière ☐ Fosse pédologique ☐ Observation visuelle ☐

DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ENVISAGÉ

Le prétraitement des effluents :

- | | |
|---|----------------------------------|
| ☐ Fosse toutes eaux avec préfiltre intégré | Volume (m ³) : |
| ☐ Fosse toutes eaux simple | Volume (m ³) : |
| ☐ Fosse septique | Volume (m ³) : |
| ☐ Bac dégraisseur | Volume (m ³) : |
| ☐ Préfiltre | Volume (m ³) : |
| ☐ Autre : | |

Ventilation de la fosse toutes eaux (évacuation des gaz de fermentation) ou du dispositif agréé:

Aération primaire (apport d'air)

- ☐ Assurée par la canalisation de chute des eaux usées, prolongée jusqu'au-dessus de la toiture
- ☐ Autres cas nécessitant une prise d'air indépendante

Aération secondaire (extraction des gaz de la fosse toutes eaux)

- ☐ Assurée par une canalisation débouchant au-dessus de la toiture (diamètre 100 mm)
- ☐ Extracteur statique
- ☐ Extracteur éolien

Autre dispositif d'aération, dispositif au sol pour la filière agréée notamment :

Le traitement d'épuration :

☐ **Filières traditionnelles réglementaires**

- | | |
|---|--|
| ☐ Tranchées d'épandage | tranchées de mètres de long |
| ☐ Lit d'épandage | Surface m ² |
| ☐ Filtre à sable vertical drainé | Longueur (m) : Largeur (m) : |
| ☐ Filtre à sable horizontal drainé | Longueur (m) : Largeur (m) : |
| ☐ Filtre à sable vertical non drainé | Longueur (m) : Largeur (m) : |
| ☐ Tertre d'infiltration | Longueur (m) : Largeur (m) : |

☐ **ou Filière de traitement compact avec agrément**

- | | |
|---|--|
| ☐ Filtre compact à massif filtrant | |
| ☐ Filtre planté | |
| ☐ Micro-station | ☐ boues activées ou ☐ cultures fixées Nb |

Par rapport aux trois cas précédent, merci de préciser les informations ci-dessous.

Fabricant :

Dénomination commerciale :

Nombre d'équivalent habitant :

Numéro d'agrément :

Type de matériaux de traitement pour les filtres compacts :

Équipement annexe : poste de relevage, volume bâché : Litres

☐ eaux brutes ☐ eaux prétraitées ☐ eaux traitées

ÉVACUATION DES EAUX USÉES TRAITÉES

- ☐ Dispersion dans le sol, surface d'infiltration préconisée par l'étude :m²
- ☐ Tranchées d'infiltration : mètres ☐ Lit d'infiltrationm²
- ☐ Rejet dans le milieu superficiel (fossé, ruisseau), sous réserves d'autorisation du propriétaire (ou le cas échéant de la Commune).
- ☐ Autres :

L'évacuation des eaux de pluie doit être impérativement séparée du traitement des eaux usées.

INSTALLATEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

Nom ou raison sociale :
Adresse :
Téléphone : Portable :
Email :

DOCUMENTS A FOURNIR

- ☐ Documents justifiant le choix de la filière (étude de sols, devis des travaux).
- ☐ Plan de localisation
- ☐ Plan de masse orienté avec le dispositif à l'échelle (avec côtes du terrain, l'exutoire du rejet d'eaux usées traitées s'il y a, les regards, le puits pour la source servant à l'alimentation en eau potable, l'accès des véhicules, les distances séparatives par rapport au bâti et limites parcellaires).
- ☐ Autorisation du propriétaire de l'exutoire si nécessaire.

TARIFICATION

La tarification en vigueur est celle qui s'applique conformément à la délibération du comité syndical.

Pour l'année 2026, la délibération n° 54-2025 du 27 novembre 2025 précise les tarifs :

- ✓ **au titre de cet avis de conception, il sera demandé au pétitionnaire de régler une redevance de contrôle de conception s'élevant à 166,00 euros H.T soit 182,60 euros TTC.**
- ✓ **au titre de la redevance de contrôle de réalisation, il sera demandé au pétitionnaire de régler un montant de 190,00 euros H.T soit 209,00 euros TTC .**

Le montant de la redevance pouvant évoluer suivant les décisions de la Collectivité, la tarification délibérée et applicable est celle à la date du contrôle.

Le Trésor Public vous adressera un titre exécutoire pour le paiement du contrôle car il est chargé de recouvrer les redevances du SPANC.

OBSERVATIONS

Je, soussigné (e)*

- m'engage à faire réaliser les travaux conformément au présent document ainsi qu'à la législation en vigueur (règlement d'assainissement non collectif et arrêtés nationaux),
- **m'engage à prendre contact avec le prestataire du SPANC du SIAHVV, l'entreprise REZEAU, tel. : 04.78.22.41.42, contact@rezeau.fr, 10 jours avant la date de démarrage du chantier, pour fixer un rendez-vous pour le contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement, et de ce fait, autorise le Technicien à pénétrer sur ma parcelle,**
- autorise le technicien à effectuer les tests de conformité qui seront nécessaires,
- m'engage à entretenir mon dispositif d'assainissement autonome une fois en service. Le bon fonctionnement et l'entretien (les justificatifs seront demandés) seront contrôlés périodiquement. Pour les filières agréées, le guide d'utilisation doit être remis par l'installateur ; ce dernier est aussi disponible sur le site internet interministériel dont l'adresse est : **www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr**.
- certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent document,

Fait à , le

Signature du ou des propriétaires (s) :

** Signature du pétitionnaire et le cas échéant de la personne ayant rempli le questionnaire, si différente.*